

INFORMATIONS

comité régional midi-pyrénées

CGT

BOURSE DU TRAVAIL : 19, place St-Sernin - 31070 TOULOUSE cedex MAI 96

N° 107

LA

RÉGION

DISCUTONS EN

7° CONFÉRENCE

RÉGIONALE

5.- 6 DÉCEMBRE

RODEZ

TOURISME LOISIRS CULTURE

3 rue Merly, 31000 Toulouse - ☎ 61.29.83.29 - Fax. 61.23.88.34
Association Loi 1901 Agrément Tourisme AG 031 95 0003 - Cie Assurance RCP MACIF 79037 Niort Cx - Garantie Bancaire BFCC 31009 Toulouse Cx

VOUS PROPOSE ...

DES LOCATIONS D'APPARTEMENTS



MER

ARGELES - BIARRITZ - CANNES - CAP D'AGDE ...

MONTAGNE

CHAMONIX - LES MENUIRES - CAUTERETS - VAL D'ISERE ...

CAMPAGNE

SARLAT - ONDRES - CLECY - ST GERMAIN DE CALBERTE ...

ETRANGER

ALCOCEBER - ESTARTIT - MARTIGNY - PALS

DES VILLAGES DE VACANCES



- EN FRANCE -

En bord de mer :

BALARUC LES BAINS - BORMES LES MIMOSAS - CALVI -

COGOLIN - GILETTE - LES ISSAMBRES

A la montagne et à la campagne :

LES DEUX ALPES - LE MONT DORE - SERRE CHEVALIER - LES SEPT LAUX

- A L'ETRANGER -

ANDALOUSIE - BALEARES - BULGARIE - CANARIES - DJERBA -

MALTE - SICILE - TURQUIE



Réservez vite vos vacances d'été en famille !

OFFRE EXCEPTIONNELLE !

**GRATUITÉ
TOTALE**
Pour 1 enfant

**50% DE
REDUCTION**
Pour le 2ème enfant

*sur nos séjours BALEARES et ANDALOUSIE
à certaines dates*

RENSEIGNEZ-VOUS ... ☎ 61.29.83.29

ÉDITORIAL : Faire autrement !

Le Comité Régional a décidé de convoquer la 7ème Conférence Régionale pour les 5 et 6 Décembre 1996 à Rodez.

Simple rappel : ce n'est pas un Congrès, parce que la Région C.G.T n'est pas - en soi - une organisation comme une FD, U.D, ou UL. Il n'en demeure pas moins évident que cette Conférence est importante et qu'elle va revêtir un grand intérêt pour la C.G.T dans toute notre Région.

Plusieurs raisons à cela : - La Région, en tant qu'élément constitutif de la nation FRANCE, s'est vu octroyer, par le biais des différentes lois dites de décentralisation, un rôle de plus en plus important, voire déterminant dans certains domaines. Elle s'inscrit en cela dans le schéma de construction Européenne, visant à nier le rôle des États et des Nations.

En lieu et place d'une véritable décentralisation, les gouvernements successifs ont mis en oeuvre une stratégie de déconcentration dans laquelle le Préfet de Région joue un rôle majeur, rôle qui ira se renforçant avec la Réforme de l'État.

- La Région, la déconcentration des politiques nationales, Transports, Santé, Culture, Services Publics, Formation Professionnelle, Enseignement Secondaire et Supérieur participent de l'Aménagement du Territoire

- La Région est aussi un terrain de mise en oeuvre des stratégies patronales, des multinationales et de leurs sous-traitants. Mise en concurrence des salariés, délocalisations, Aménagement du temps du travail, l'échelon régional est un terrain d'expression de déréglementation.

La Région est, enfin, un préleveur d'impôts supplémentaires ce qui lui confère une certaine marge de manoeuvre pour mettre en oeuvre son orientation politique ; Midi-Pyrénées, la majorité régionale de droite s'inscrit pleinement dans les orientations Gouvernementales et de Bruxelles.

Il y a donc, bel et bien, au delà des enjeux Nationaux et Européens, des enjeux régionaux qui exigent de notre part des réponses appropriés. Cela constitue, en soi, un point d'appui supplémentaire

pour les luttes, pour l'expression des besoins des salariés de la région.

Et cela n'est pas toujours perçu, dans sa pleine dimension. La Région, en tant qu'élément décisionnel, ou corresponsable, n'apparaît pas toujours dans nos réponses, comme un outil de mise en commun, de cohérence, de construction du **TOUS ENSEMBLE**, enseignement majeur des mouvements de Novembre et Décembre 95.

Avec ce document, le Comité Régional a souhaité donner quelques éléments pour susciter, le débat, faire en sorte que les militants en Midi-Pyrénées, de l'entreprise à la Direction de l'UD, se saisissent de cette dimension de notre combat.

S'il n'y a pas de politique régionale en soi, il existe une dimension régionale des politiques. Il en va de même pour l'activité de la C.G.T en Midi-Pyrénées.

Il n'y a pas de revendication spécifiquement régionale mais beaucoup de nos revendications ont un caractère, une expression régionale.

Porter cette dimension régionale, au coeur de l'entreprise, là où se décident les choses, avec nos syndiqués et les salariés, c'est ce à quoi doit viser cette Conférence Régionale.

Ce Bulletin Régional se veut donc être un outil pour le débat, pour le questionnement, faire exprimer les attentes, les besoins, les convergences et coopérations nécessaires pour, ensemble, construire un mouvement social plus fort.

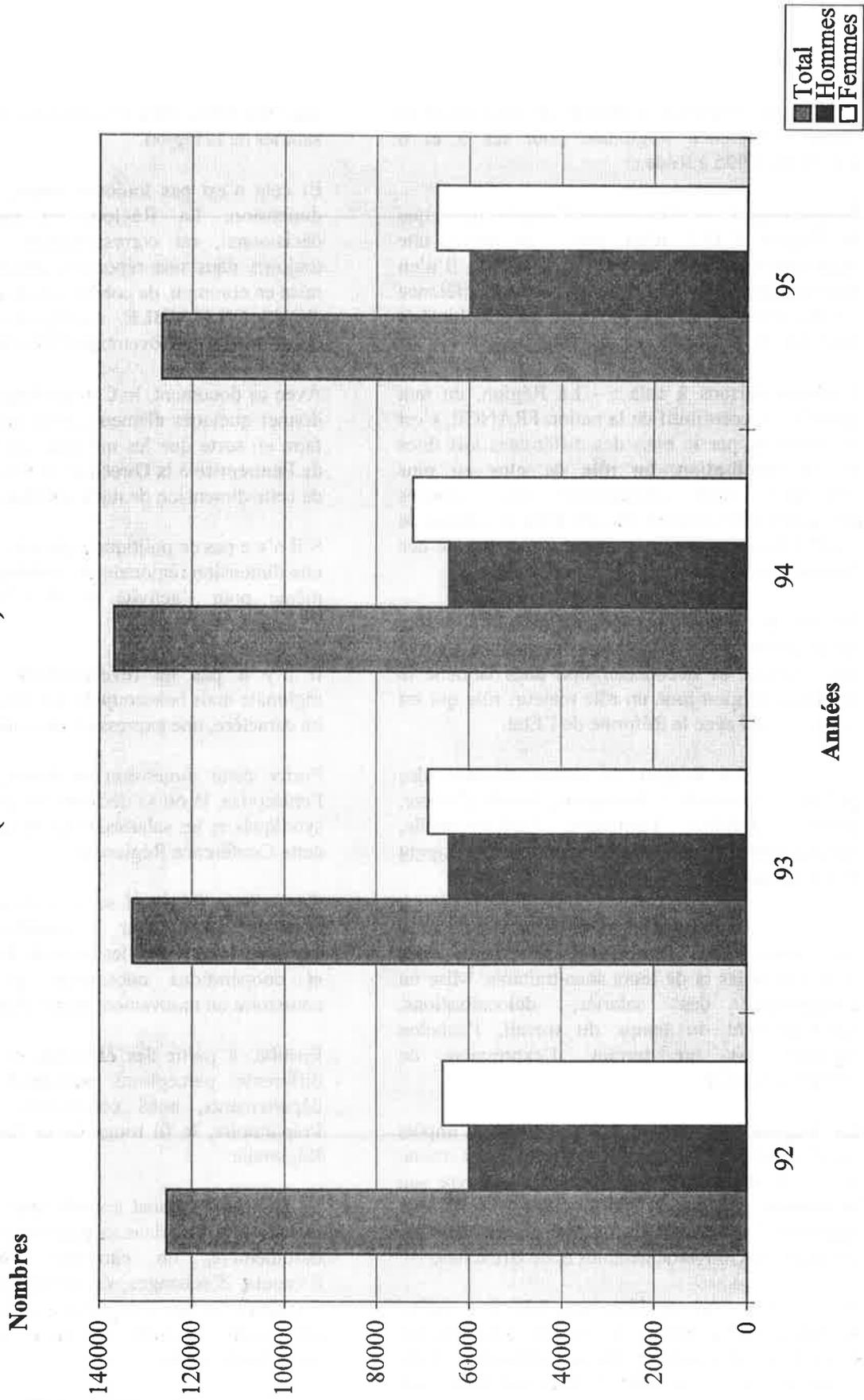
Ensuite, à partir des éléments de réponses, des différentes perceptions exprimées dans nos huit départements, nous construirons le Document Préparatoire, le fil rouge de la 7ème Conférence Régionale.

Le Comité Régional entend ainsi donner à cette Conférence, tant dans sa préparation que dans son déroulement, un caractère dynamique, fait d'écoute, d'échanges, de débats, un style 45ème Congrès pour que la région C.G.T soit vraiment un plus pour l'activité de tous, au service du mouvement social.

Michel SALVAYRE

EVOLUTION DU CHÔMAGE EN MIDI-PYRENEES DE 1992 A 1995

(Source DRTE)



EXTRAITS DU DOCUMENT D'ORIENTATION DU 45ème CONGRES.

DES COOPÉRATIONS A FAIRE GRANDIR.

Au plan de la profession et entre professions.

L'expression dans les luttes des revendications liées aux identités professionnelles et catégorielles renforce le besoins d'animation d'une démarche revendicative répondant aux besoins et aspirations diversifiés pour leur traduction dans des garanties collectives au niveau des branches professionnelles.

A ce titre, cet élément structurant dans le travail que représente l'identité professionnelle nécessite un investissement syndical fort dans l'activité et la coopération entre syndicats d'une même branche, d'une même fédération.

L'interdépendance de nombreux problèmes et enjeux appelle également des coopérations approfondies entre professions pour unir les salariés confrontés à de mêmes stratégies patronales et gouvernementales ou regroupés sur un même lieu de travail.

Au plan d'un territoire.

En lien avec la politique d'aménagement du territoire, site, zone d'activités, localité, département, région recouvrent des enjeux économiques et sociaux déterminants pour les salariés qui y travaillent et y vivent. Ces enjeux communs nécessitent des approches et des démarches revendicatives permettant de faire grandir les convergences d'intérêts entre les salariés de différentes catégories, de différentes entreprises, grandes et petites, du public et du privé, de l'industrie et des services, qu'ils soient actifs, en situation précaire, privés d'emploi, ou retraités.

Cela nécessite de franchir une nouvelle étape concernant la place, le rôle mais aussi la taille, la configuration des unions locales. Une plus grande attention des unions locales, comme des fédérations et des unions départementales doit notamment être portée vers ces zones ou, malgré la multiplication de petites unités et services, la réalité est quand même celle de concentrations de salariés.

DES STRUCTURES AU SERVICE DU RASSEMBLEMENT.

Au cours de son histoire, la C.G.T s'est dotée de structures nombreuses, professionnelles et inter professionnelles. Toutes visaient à renforcer les capacités d'intervention des syndicats sur le lieu du travail et la convergence des luttes.

Nous avons le devoir aujourd'hui de disposer et d'utiliser de la manière la plus efficace possible les moyens qui sont les nôtres.

Cela suppose un examen critique, un grand effort de connaissance des réalités salariales et syndicales diverses évitant tout jugement hâtif et toute mesure imposée.

Bien entendu, la démarche mise en oeuvre, le contenu de l'activité revendicative sont déterminants. Mais une question ne peut être éludée : les structures actuelles de la C.G.T, leur mode de vie, leurs relations sont-elles complètement au service de notre démarche ? contribuent-

elles, en permanence, à la démocratie syndicale, au rassemblement de toutes les catégories de salariés, facilitent-elles les coopérations et les convergences de luttes ?

Les évolutions ne viendront pas de la seule réflexion théorique. L'expérimentation de solutions nouvelles - pourvu qu'elles soit faite dans la transparence et dans le respect des choix de chaque organisation concernée - est nécessaire.

L'enjeu décisif est la présence sur chaque lieu de travail d'une C.G.T structurée, s'adressant aux salariés présents, quel que soit leur statut ou leur employeur. La construction et le renforcement des unions locales des syndicats, concernent toutes les organisations de la C.G.T, de même que la conquête et l'attribution des moyens humains et financiers qui leur sont nécessaires.

Les comités régionaux, constitués par les unions départementales concernées ont un rôle accru, compte tenu des prérogatives des régions en tant que collectivités territoriales. Ils doivent être également des terrains privilégiés de coopération avec les fédérations.

Le fédéralisme est et doit rester un principe fort de relations entre les organisations confédérées, associant l'autonomie de décision de chacune, et la prise en compte permanente des besoins d'ensemble.

REGION MIDI-PYRENEES 92 À 95 (ASSÉDIC + MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE)

DEPARTEMENTS	EMPLOI TOTAL				CONSTRUCT° AERO+FERROVIAIRE				AGRO ALIMENTAIRE			
	92	93	94	95	92	93	94	95	92	93	94	95
ARIEGE	36 468	36 469	36 445	36 979	47	47	91	130	627	817	842	888
AVEYRON	72 799	73 135	73 339	74 486		3	3		4 952	5 124	5 095	4 958
GERS	42 497	41 848	42 497	43 042	13	22	4	4	2 716	2 614	2 701	2 624
Hte GARONNE	348 263	345 439	345 307	352 298	15 550	15 196	14 929	14 597	5 378	6 210	5 081	5 068
LOT	41 026	41 510	41 831	42 799	914	934	811	783	1 916	2 245	2 199	2 180
Htes PYRENEES	67 966	67 633	67 848	69 051	1 476	1 413	1 208	1 153	1 454	1 551	1 509	1 517
TARN	97 080	96 999	95 786	97 111	22	4	3	7	2 588	3 053	3 109	3 064
TARN ET GARONNE	54 205	54 103	53 967	54 947	3	12	14	16	2 033	2 183	2 095	2 091
TOTAL	760 304	757 136	757 020	770 713	17 682	17 631	17 063	16 692	21 664	22 797	22 631	22 390
	de 1992 à 1995 + 1,36 %				de 1992 à 1995 - 5,59 % Hte G : - 6,12 % Hte PY : - 21,88 % LOT : - 14,33 %				de 1992 à 1995 + 3,35 % ms de 93 à 95 - 1,78 %			

Enjeux Régionaux

Mondialisation de l'Économie, Europe, Monnaie unique, font oublier parfois les enjeux régionaux qui sont pourtant le point de départ. La région est bien au coeur des affrontements.

LA RÉGION AU SERVICE DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE ?

Il faut prendre en compte plusieurs aspects :

Pouvoir et Patronat accentuent leurs efforts pour se servir des régions afin de réaliser les objectifs du capital, qui après l'intégration européenne, le traité de Maastricht, c'est la monnaie unique, la mondialisation qui en constituent la nouvelle étape.

Depuis les lois de décentralisation, vers les Conseils Régionaux, ceux-ci jouent un rôle de plus en plus important politiquement et économiquement.

Cela s'accompagne également du rôle de plus en plus centralisateur des Préfets de Régions.

L'existence de nouvelles structures : PTT, englobant plusieurs régions administratives, EDF, dépassant une seule région, les projets en cours à la SNCF, voire aujourd'hui suite aux ordonnances sur la Sécurité Sociale la création d'une Union Régionale d'Assurance Maladie... sont marquées du sceau de Maastricht.

On peut y ajouter le rôle toujours plus renforcé des régions dans le cadre de la Loi sur l'aménagement du territoire de 1995 (création d'une nouvelle instance régionale « La Conférence Régionale d'aménagement du territoire »). Les différentes stratégies et synergies industrielles mises en place. Tout cela fait jaillir des questions très fortes quant aux enjeux régionaux.

LA RÉGION : UNE ENTITÉ AU SERVICE DU CAPITAL.

Tout montre donc que la Région Midi-Pyrénées a affirmé sa place parmi les collectivités territoriales et joue un rôle majeur dans le remodelage économique, social, et constitutionnel. Les quelques éléments cités ci-dessus, vont encore renforcer le pouvoir des régions.

Le patronat et ses choix capitalistes ont très rapidement investi les régions, soit par leur participation accrue comme élus (Conseils régionaux) soit par leur rôle dans le C.E.S.R.

Par ailleurs les choix gouvernementaux assurent aux représentants patronaux une présence de plus en plus directe dans la préparation des décisions publiques, (par exemple avec la création des groupes d'études et de mobilisation ou par les modalités de préparation du Plan), tandis que les salariés sont écartés ou au moins empêchés de faire valoir leurs préoccupations, besoins et choix.

On notera encore que le patronat, par divers canaux, continue avec insistance à faire campagne pour que les représentants des forces « socio-économiques » des entreprises, les « décideurs » se voient reconnaître quasi officiellement un rôle privilégié et accru dans l'élaboration des choix publics, (au travers d'un rôle d'expertise, de la mise en place d'organismes parapublics, d'analyse et de perspective...).

Dans cette veine, ce patronat là se prononce pour la poursuite de la construction européenne telle qu'elle se fait actuellement, avec des abandons de souveraineté, et la subordination des choix nationaux et régionaux aux exigences de la « compétitivité » des entreprises ; il se prononce aussi pour le vote majoritaire aux élections régionales (c'est-à-dire contre la proportionnelle).

L'adoption du traité de Maastricht, et le vote de la loi du 6 Février 1992 sur l'Organisation territoriale de la République, la loi de Février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire introduisent un nouvel élément d'accélération des processus actuellement à l'oeuvre, non seulement au regard des transformations institutionnelles mais parce que celles-ci risquent de favoriser la mobilisation accrue des ressources et atouts régionaux autour de certains pôles et axes « privilégiés » de développement.

RÉGION ET DÉMOCRATIE.

Par exemple, avec les communautés de communes et le partage des compétences et de la fiscalité qui s'est amorcée. Il y a un risque d'aboutir à terme à un territoire à plusieurs vitesses avec deux types de collectivités territoriales.

D'un côté deux collectivités (régions et communautés de communes) où l'influence des populations serait réduite, dont les compétences seraient surtout centrées sur l'aménagement du territoire et les besoins des entreprises, qui mobiliseraient l'essentiel de la fiscalisation sur l'activité économique et qui ouvriraient des perspectives accrues de marchés publics aux entreprises privées de services. Ces deux niveaux de collectivités acquerraient ensemble une capacité accrue à aménager et organiser l'espace régional ;

D'un autre côté, le département et la commune dont le rôle actif serait de plus en plus centré sur l'intervention sociale, la réparation des dégâts de la gestion capitaliste, les services à la population, la gestion du quotidien, et dont la fiscalité reposerait de plus en plus sur les seuls ménages.

En prévoyant un accroissement considérable des fonds structurels, en renforçant à la fois pouvoir et champ d'intervention communautaire, en institutionnalisant la représentation des régions au niveau européen et parce que la Commission des communautés européennes (avec bien sûr, l'accord et le soutien des gouvernements...) fait, avec constance et acharnement, prévaloir la logique libérale et les intérêts du grand capital privé contre ceux des salariés et des populations, on voit bien que la région (éventuellement remodelée) sera plus que jamais un lieu stratégique de mise en cohérence des besoins du capital, de construction et de promotion des stratégies de remodelage correspondantes.

UN TERRAIN A INVESTIR.

Au travers d'une intervention globale et diversifiée, et d'une capacité accrue à construire et promouvoir des remodelages favorables au capital plutôt qu'aux travailleurs, on voit bien qu'en moins d'une décennie la région est devenue un niveau stratégique dans le dispositif institutionnel national et que ce rôle stratégique est appelé à grandir.

Pour le mouvement social et pour la C.G.T en particulier, la question se pose donc bien de développer les luttes et la capacité d'intervention des salariés sur les questions régionales, de façon à faire prévaloir les besoins réels des salariés, des populations, de l'économie régionale et nationale. Nous avons donc à examiner partout et à évaluer la pertinence et la qualité de nos pratiques syndicales au regard des enjeux régionaux.

Manifestement, et malgré des progrès certains, il subsiste encore dans certaines de nos organisations une sous-estimation de l'enjeu régional et de la spécificité du rôle de la région. Les transformations intervenues et les nouvelles évolutions devraient inciter à réévaluer rapidement notre point de vue, si besoin est.

Jean-Albert BESSIERES
U.D AVEYRON

RELEVER LE DEFI DU PLEIN EMPLOI EN MIDI-PYRENEES

L'emploi, est-ce bien un enjeu régional ? Comment allons-nous mener cette bataille dans notre région ? Sur quels objectifs ? Quelles actions construire ?

Toute la C.G.T. est engagée dans l'action pour le plein emploi solidaire rejetant toute conception de partage des salaires et du travail.

L'emploi constitue une préoccupation majeure dans la région : 126 528 personnes y recherchent un emploi, avec un taux de chômage de 11,1 % et de 12,9 % en Haute-Garonne, 21 114 salariés sont en CES en Midi-Pyrénées. Personne ne se sent à l'abri ni pour lui, ni pour les siens.

Des milliers de suppressions d'emplois sont annoncés dans les secteurs industriels et les services publics. Alors que les industries dites traditionnelles ont subi de graves coups, ce sont maintenant des secteurs tels l'aéronautique, l'électronique, le spatial, la recherche, la défense nationale, qui sont attaqués.

Pourtant notre région possède des atouts :

- ♦ les industries existantes qui peuvent se développer
- ♦ les activités industrielles à reconquérir : charbon, textile, sidérurgie.
- ♦ l'énergie, la recherche, le potentiel universitaire.
- ♦ les services publics dont l'implantation est à maintenir en zone rurale, à développer sur tout le territoire régional, y compris en zone urbaine
- ♦ le service public doit s'investir aussi sur de nouvelles activités : l'eau, la collecte et le traitement des déchets.

Des besoins immenses non satisfaits, appellent à la création d'emplois : bas salaires, non reconnaissance des qualifications, perte du pouvoir d'achat, précarité, chômage, amoindrissent les ressources et donc les possibilités de consommer, de subvenir aux besoins. La région compte plus de 33 500 bénéficiaires du RMI.

Relever les salaires, les retraites, les allocations chômage, résorber la précarité, le temps partiel imposé, ne peuvent que contribuer à créer des emplois. On peut donc créer des emplois en Midi-Pyrénées et dans tous les départements de la région pour combattre

la désertification. Le travail est source et moteur de création de la richesse. Il doit être la base du fonctionnement et du développement de la société.

On ne pourra coopérer en Europe et dans le monde que si nous développons les activités industrielles, de recherche, de services publics et en s'opposant aux privatisations, à l'introduction de critères de gestion privée dans le secteur public.

On peut développer l'emploi par la réduction du temps de travail à 35 heures sans perte de salaire, sans aggravation des charges de travail et avec des embauches correspondantes.

Cela demande également que l'on sorte de la mise en concurrence des villes entre elles, des régions entre elles, ou des localités entre elles, avec les délocalisations d'activités que cela suscite et les dégâts sur l'emploi.

Une cohérence régionale sur la base du développement des industries, des services et des services publics dans tous les domaines est à rechercher.

Se pose aussi la question du contrôle et de l'efficacité d'utilisation des fonds publics distribués au travers des « politiques d'emplois », que ce soit par l'Etat et les collectivités locales ou régionales.

Ne devrait-il pas aussi, y avoir droit de regard de la région sur les décisions prises par les grands groupes notamment lorsqu'elles ont des incidences sur l'emploi ?

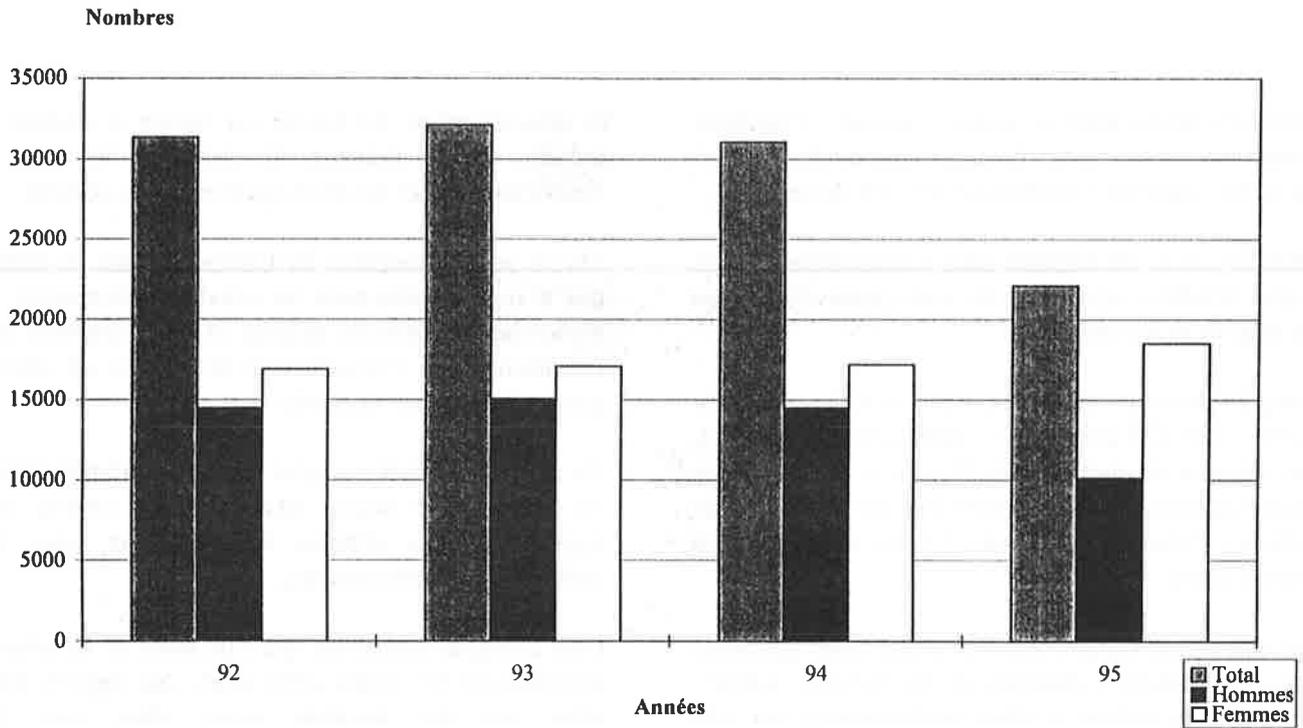
Ces enjeux se posent sur chaque lieu de travail, mais des solidarités de lutte sont à développer entre salariés du secteur public, salariés du public et du privé, entre salariés ayant une activité et ceux privés d'emplois.

Au niveau local, départemental, régional, des actions professionnelles et interprofessionnelles ne sont-elles pas à construire à partir de l'ancrage revendicatif à l'entreprise ou dans l'administration ?

Pour développer l'action, se pose aussi la nécessité d'avancées unitaires, de construction du syndicalisme rassemblé, pour des luttes plus efficaces et victorieuses.

Robert BLANCO
U.D HAUTE-GARONNE

**EVOLUTION DU CHÔMAGE EN MIDI-PYRENEES DE 1992 A 1995
(- de 25 ans)**



DEPARTEMENTS	CES		
	92	93	94
ARIEGE	1 357	1 465	1 665
AVEYRON	1 926	1 934	2 139
Hte GARONNE	5 886	6 990	7 767
GERS	1 457	1 601	1 733
LOT	1 449	1 536	1 709
Hte PYRENEES	1 837	2 128	2 378
TARN	3 327	2 678	3 107
TARN/GARONNE	1 410	1 789	2 076
TOTAL	18 646	20 161	22 588

PRECARITE REGION MIDI-PYRENEES
(Source CNASEA)

LA RÉGION C.G.T

Le Comité Régional est défini dans sa structure, son rôle et son fonctionnement, par l'article 13 des nouveaux statuts adoptés au 45ème Congrès.

« Le Comité Régional coordonne et impulse l'activité syndicale sur toutes les questions d'intérêt régional.

- *Il prend les décisions utiles à cet effet et organise la coopération entre les organisations concernées ;*
- *Il désigne, en accord avec les U.D et les fédérations intéressées, les représentants de la C.G.T dans les organismes régionaux ; et, avec les U.D et la Confédération, les représentations européennes concernant la Région.*
- *Le Comité Régional désigne un Secrétaire Régional dont le rôle est d'animer ses travaux, d'organiser et de coordonner les représentations régionales de la C.G.T, de faire des propositions pour la mise en oeuvre des décisions.*
- *Pour ce faire, le Comité Régional peut, éventuellement, mettre en place un Secrétariat dont il fixe la composition, les attributions et le fonctionnement.*
- *Le financement du Comité Régional est assuré par une cotisation des U.D de la Région et par des ressources exceptionnelles ».*

Le Comité Régional n'est pas une super structure ! N'est pas une Super U.D !

Cependant, le Comité Régional Midi-Pyrénées constitué par les huit U.D, a un rôle accru, compte tenu des prérogatives de la Région, en tant que Collectivité Territoriale ; il doit être également le terrain privilégié des coopérations avec les Fédérations.

L'adoption par le Conseil des Ministres du 24 Avril des trois ordonnances « structurelles » amène d'autres et nouvelles définitions des compétences et responsabilités de la Région :

- Par les Unions Régionales des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM),
- Par les Agences Nationales d'accréditation et d'évaluation en santé, dont le poids et les décisions tant dans le secteur hospitalisation que dans le secteur ambulatoire, seront déterminants pour l'avenir sanitaire et social de Midi-Pyrénées.

Bien sûr, la Région C.G.T n'a pas pour vocation, de se calquer à la Région politique, mais néanmoins, l'élargissement du champ revendicatif trouvant son expression régionalement, doit nous amener à une réflexion de fond sur la Région C.G.T que nous voulons.

- ⇒ Par exemple, tout le monde connaît le rôle important du C.E.S.R et l'implication forte des représentants C.G.T en son sein. Mais chaque U.D en a-t-elle la même préhension ? La même volonté de s'emparer de cette structure comme « vitrine revendicative » ?
- ⇒ Quelle place donne t'on aux élus et mandatés régionaux ?
- ⇒ Quelle prise en compte par chaque U.D dans la recherche et la proposition de candidatures ?

- ⇒ Quel retour à la région, aux U.D, de ces mêmes élus et mandatés ?
- ⇒ Que cela soit au C.E.S.R, à la CRAM, dans les organismes relevant de la Formation Professionnelle...
- ⇒ Il est impératif du point de vue de l'information, des propositions de faire fonctionner une meilleure articulation entre toutes les structures et les élus et mandatés.
- ⇒ Quelle place doit ou devrait avoir la Région C.G.T, en matière de convergences, d'échanges, d'informations, articulés avec les Fédérations ?

Exemple : la succession ininterrompu depuis quelques mois de tous les plans gouvernementaux que nous avons combattus, qu'ils se nomment plan Juppé, Borotra, Picq, Silicani, Devulder, etc..., la connaissance, la chronologie des informations ont été diverses et variées, les échanges entre professions concernées, rares, pénalisant ainsi par un certain retard, bon nombre de professions, ainsi que les U.D.

- ⇒ - Quelles coopérations à faire grandir au plan des professions et entre les professions ?
- ⇒ - Quelles nouvelles solidarités ?
- ⇒ - La Région C.G.T doit être une structure au service du rassemblement, un besoin, un rôle important face à la mise en opposition et à l'éclatement des situations.
- ⇒ - La Région C.G.T intervenant fortement dans le domaine de la formation, là aussi, par le biais du CREO, des perspectives intéressantes existent. Les U.D une utilisent-elles toutes les potentialités ? Les échanges inter U.D en matière de stagiaires ou de formateurs, pourraient certainement être développés.
- ⇒ - Coopérations entre Professions, Coopération aussi entre régions et pays. C'est ainsi que notre Région coopère avec les régions CCOO de Catalogne et Aragon.
- ⇒ Au delà des coopérations institutionnelles - invitations à Congrès ou Conférences Régionales - nous avons besoin de développer le contacts, les coopérations d'entreprises à entreprises, de branches à branches, y compris dans le cadre de la mise en place des Comités de Groupe Européens.

Bien évidemment, il n'est pas question d'être exhaustif sur le rôle et l'importance de la Région ; elle est ce que nous en faisons, mais par rapport à tout ce à quoi nous sommes confrontés, il est de notre responsabilité d'apporter notre réflexion, nos éléments à la préparation du document d'orientation de la Conférence Régionale de début Décembre 96, que cela soit sur les convergences, la solidarité, l'unité, tout ce qui fait notre champ revendicatif en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, de protection sociale, de formation, de services publics, des droits et libertés, d'environnement, de transport, de logement, bref, de notre choix de société, afin qu'ensemble, tous ensemble, nous mettions au service de tous, une Région C.G.T encore plus efficace.

Jacky LARCHEVESQUE
U.D ARIEGE